



Conseil de sécurité

Distr. générale
7 mai 2024
Français
Original : anglais

Application de la résolution 2682 (2023)

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 2682 (2023) du Conseil de sécurité, dans laquelle le Secrétaire général a été prié de rendre compte tous les quatre mois des progrès accomplis par la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) dans l'exécution du mandat qui lui a été confié. On y trouvera un compte rendu des principaux faits nouveaux ayant trait à l'Iraq et des activités menées par les organismes des Nations Unies dans ce pays depuis le précédent rapport (S/2024/96) du 25 janvier 2024, et l'exposé présenté le 6 février 2024 au Conseil de sécurité par la Représentante spéciale du Secrétaire général pour l'Iraq et Chef de la MANUI.

II. Résumé des principaux faits politiques nouveaux

A. Situation politique

2. À la suite de la certification par la Haute Commission électorale indépendante, le 21 janvier 2024, des résultats définitifs des élections des conseils provinciaux tenues le 18 décembre 2023, des gouvernements locaux ont été formés dans 13 des 15 provinces fédérales. Des négociations prolongées entre blocs politiques ont retardé la formation des gouvernements locaux dans les provinces de Diyala et de Kirkouk.

3. Au cours de la première semaine de février, les conseils provinciaux se sont réunis dans le cadre de sessions inaugurales pour élire les gouverneurs et nommer d'autres personnes à des postes clés. Par un décret présidentiel du 13 février, le Président de l'Iraq, Abdullatif Jamal Rashid, a nommé un gouverneur dans chacune des 12 provinces suivantes : Anbar, Babel, Bagdad, Bassorah, Dhi Qar, Karbala, Maïssan, Mouthanna, Najaf, Ninive, Qadissiyé et Ouasset. Le 18 mars, il a également nommé le gouverneur de la province de Salaheddin, confirmant le vote émis la veille par le conseil provincial. Le 25 février, le gouverneur initialement élu par le conseil provincial de Salaheddin avait retiré sa candidature après que le Président iraquien eut refusé de confirmer sa nomination par décret en raison de problèmes juridiques.

4. Pour faciliter le dialogue en vue de la formation du conseil provincial de Kirkouk, le Premier Ministre de l'Iraq, Mohammed Shia' Al Sudani, a organisé des réunions avec les acteurs politiques à Bagdad le 21 février et le 3 mars. À ces



occasions, il a appelé à un dialogue soutenu entre toutes les forces politiques afin de promouvoir la coexistence pacifique à Kirkouk et de conclure des partenariats en vue de la formation du gouvernement local. Le 17 mars, le Cabinet du Premier Ministre a annoncé que les séances de dialogue étaient reportées pour une durée indéterminée.

5. Dans le cadre des efforts faits par le Gouvernement pour mettre en œuvre son programme ministériel, le Premier Ministre a rencontré en février et en mars les gouverneurs nouvellement élus lors de réunions à Bagdad et de visites dans les provinces, notamment dans celles de Ninive et de Bassora. À ces occasions, il a souligné qu'il importait de renforcer la fourniture des services publics, de promouvoir le développement économique et de soutenir les projets de reconstruction et d'infrastructure, entre autres priorités. Le 7 mars, à la veille de la Journée internationale des femmes, le Premier Ministre a également souligné les efforts faits par son gouvernement pour promouvoir le rôle des femmes dans la société et le Gouvernement iraqiens, notamment par la création du Haut Conseil de la condition de la femme, dont il a présidé la première session le 2 mars.

6. Le 27 mars, le Premier Ministre a présidé une réunion du Haut Comité pour la réforme du secteur de la sécurité, composé des responsables des institutions du secteur de la sécurité iraqiennes, afin d'examiner les progrès accomplis dans la réforme dudit secteur dans le pays, conformément au programme ministériel. À cette occasion, le Comité a approuvé la stratégie nationale de réforme du secteur de la sécurité pour 2024-2032, qui présente l'initiative du pays en la matière, sur le modèle des initiatives parallèles de réforme de l'économie, de renforcement de la cohésion sociale et de lutte contre l'impact des changements climatiques.

7. Les consultations politiques se sont poursuivies concernant l'élection de la présidence de la Chambre des députés, après que le vote à la séance parlementaire du 13 janvier s'est achevé sans qu'aucun des candidats n'ait pu obtenir la majorité absolue. Le chef du parti Taqaddoum et ancien président de la Chambre des députés, Mohammed al-Halbousi, a discuté du processus électoral avec des responsables iraqiens à l'occasion de réunions distinctes : le 29 février avec le Président, le Premier Ministre et le Président du Conseil supérieur de la magistrature, Fa'iq Zaidan, et les 4 et 5 mars avec, respectivement, le Président en exercice de la Chambre des députés, Mohsen al-Mandalawi, et le Président de la Cour suprême fédérale, Jassim Abboud. Parallèlement, dans des déclarations communes des 2 et 24 mars, les trois alliances politiques sunnites Azm, Hasm et Al-Siyada ont appelé à mener à bien l'élection de la présidence de la Chambre des députés en procédant à un vote limité aux candidats dont les noms avaient été proposés à la séance de la Chambre des députés du 13 janvier, afin d'empêcher « la poursuite du vide constitutionnel ». Quatre membres du Parlement ont annoncé qu'ils se retiraient des alliances Al-Siyada et Azm le 14 mars pour former un nouveau bloc parlementaire baptisé Sadara, alors que les divisions internes au sein de ces blocs sunnites se poursuivaient concernant l'approbation d'un ou une candidate à la présidence de la Chambre des députés.

8. Dans une interview accordée le 5 mars, le Président de la Cour suprême fédérale a dit que la Chambre des députés pouvait procéder à l'élection de la présidence malgré les affaires en instance qui avaient été introduites devant la Cour par des parlementaires à la suite de la session du 13 janvier. Deux affaires concernaient le candidat du parti Taqaddoum, Shaalan al-Kareem, qui avait recueilli le plus grand nombre de voix lors du premier tour de scrutin le 13 janvier ; la Cour a rejeté l'un des recours le 28 février et reporté l'audience dans l'autre affaire au 29 avril. Le 1^{er} avril, la Cour a refusé de se prononcer sur une affaire dans laquelle était contestée la constitutionnalité de la session du 13 janvier au motif qu'elle n'était pas compétente. Parallèlement, les activités parlementaires se sont poursuivies, le Premier Vice-Président, Mohsen al-Mandalawi, assurant la présidence par intérim.

9. La Haute Commission électorale indépendante a poursuivi les préparatifs des élections législatives dans la Région du Kurdistan d'Iraq, initialement prévues pour le 1^{er} octobre 2022 mais reportées à de multiples reprises. Le 3 mars, le Président de la Région du Kurdistan d'Iraq, Nechirvan Barzani, a décrété que le 10 juin 2024 serait la nouvelle date des élections, modifiant ainsi la date précédemment annoncée du 25 février 2024.

10. Le 21 février, la Cour suprême fédérale a statué sur d'importantes dispositions de la législation électorale de la Région du Kurdistan d'Iraq, sur la base de recours formés en 2023 par un membre de l'Union patriotique du Kurdistan et par un membre chrétien du Conseil provincial de Souleïmaniyé.

11. Dans sa décision, la Cour suprême fédérale a notamment invalidé plusieurs modifications apportées à la loi électorale initiale de la Région du Kurdistan d'Iraq qui, entre autres, prévoyaient que ladite Région devait être considérée comme une circonscription unique et que son parlement devait compter un total de 111 sièges, dont 11 sièges alloués aux composantes minoritaires. Elle a également noté que « le législateur ne s'était appuyé sur aucun critère objectif pour fixer le nombre de sièges » et qu'il n'avait pas utilisé les « données officielles approuvées » des ministères fédéraux pour établir sa liste électorale, ce qui, selon elle, avait causé des « résultats électoraux iniques » et des « inexactitudes » dans l'attribution des quotas de sièges aux composantes minoritaires. La Cour a jugé que la Région devrait être composée d'au moins quatre circonscriptions et a ramené le nombre de sièges à 100, supprimant les 11 sièges réservés aux minorités. Elle a également, entre autres, transféré aux institutions fédérales la responsabilité de trancher les recours relatifs aux élections. Le 24 février, une coalition des partis chrétiens assyrien, chaldéen et syriaque a dénoncé la perte du quota pour les minorités, insistant sur le fait qu'ils avaient « fait preuve de diligence au cours des sessions précédentes pour garantir la limitation des votes dans les composantes minoritaires et empêcher que les partis au pouvoir tirent parti des quotas, mais en vain ».

12. Par ailleurs, dans une déclaration du 18 mars, le Bureau politique du Parti démocratique du Kurdistan a annoncé que le parti ne participerait pas aux élections, invoquant ce qu'il considérait être une « décision inconstitutionnelle et un système imposé contre la volonté du Gouvernement de la Région du Kurdistan ». Lors de ses échanges avec l'ambassadeur de l'Union européenne en Iraq le 17 avril, le Président du Parti démocratique du Kurdistan, Masoud Barzani, a confirmé l'engagement continu de son parti en faveur de la démocratie et des élections. Le 18 mars, par l'intermédiaire de son porte-parole, l'Union patriotique du Kurdistan s'est engagée, comme plusieurs autres partis politiques, à tenir les élections comme prévu.

13. Le 10 avril, Muqtada Al-Sadr a annoncé la formation d'une entité politique : la tendance chiite nationale. Dans une déclaration du 5 avril, le Mouvement sadriste avait confirmé avoir tenu la première réunion visant à rétablir la communication avec les partisans sadristes.

B. Relations entre Bagdad et Erbil

14. Les débats sur les questions en suspens entre Bagdad et Erbil se sont poursuivis. Le 10 mars, le Président de l'Iraq a demandé aux dirigeants politiques de mettre en place les institutions prévues par la Constitution, notamment le Conseil de la fédération, et d'adopter des lois au service de tous les citoyens. Les accords de partage du budget et la gestion des hydrocarbures sont restés des problèmes majeurs entre le Gouvernement fédéral et le Gouvernement de la Région du Kurdistan, tandis que les retards dans les versements des traitements des fonctionnaires dans la Région du

Kurdistan d'Iraq ont entraîné des grèves et des manifestations récurrentes, notamment dans la province de Souleïmaniyé, au cours de la période considérée.

15. Dans un arrêt du 21 février relatif au versement des traitements des fonctionnaires dans la Région du Kurdistan d'Iraq, la Cour suprême fédérale a dit que le Gouvernement fédéral devait veiller à ce que les traitements, les pensions de retraite et les prestations sociales versés chaque mois aux fonctionnaires et aux autres bénéficiaires de la Région du Kurdistan d'Iraq soient déduits de la part du budget fédéral alloué à la Région par l'intermédiaire de comptes bancaires ouverts dans des banques du Gouvernement fédéral ou dans des banques agréées par la Banque centrale d'Iraq. Elle a également réaffirmé les obligations et droits financiers du Gouvernement de la Région du Kurdistan découlant de la loi sur le budget fédéral, y compris la remise des recettes pétrolières et non pétrolières au Gouvernement fédéral. Les institutions fédérales et le Gouvernement de la Région du Kurdistan ont exprimé des points de vue divergents sur la mise en œuvre de l'arrêt du 21 février, notamment concernant le montant et les modalités des décaissements en faveur des bénéficiaires dans la Région.

16. Le 11 mars, le Ministère fédéral des finances a transféré des fonds au Gouvernement de la Région du Kurdistan pour le règlement des traitements et des prestations sociales des fonctionnaires de la Région pour le mois de février. Le 3 avril, le Premier Ministre du Gouvernement de la Région du Kurdistan, Masrour Barzani, a annoncé qu'à la suite « d'efforts soutenus et d'une collaboration étroite » entre Bagdad et Erbil, un accord avait été conclu avec Bagdad concernant le versement des traitements, qui permettait le versement des traitements et des prestations pour le mois de mars. Le même jour, le Ministère fédéral des finances a également annoncé le transfert de 352 milliards de dinars irakiens pour payer les traitements du personnel chargé de la sécurité de la Région du Kurdistan pour le mois de février, qui n'avaient pas été couverts par le décaissement du 11 mars. Début avril, le Ministère fédéral des finances a transféré des fonds au Ministère des finances et de l'économie du Gouvernement de la Région du Kurdistan pour les traitements de mars et, le 7 avril, ce dernier a confirmé avoir reçu la totalité des fonds demandés. Ces transferts sont restés des mesures temporaires tandis que les deux parties continuaient à exprimer des points de vue divergents sur l'application de l'arrêt de la Cour suprême fédérale en date du 21 février, notamment sur les modalités pratiques des versements des traitements au moyen d'un système numérique.

17. Les exportations de pétrole de la Région du Kurdistan d'Iraq via l'oléoduc Iraq-Turquie sont suspendues depuis le 25 mars 2023, ce qui nuit à l'application de la loi sur le budget fédéral, en particulier de la disposition selon laquelle la Région doit transférer tous les revenus pétroliers au Gouvernement fédéral. Des délégations du Gouvernement de la Région du Kurdistan se sont rendues à Bagdad en janvier 2024 et ont proposé d'apporter des modifications à cette loi qui permettraient de « lever les obstacles ». Cependant, aucune modification n'a été soumise à l'examen du Conseil des ministres à ses sessions suivantes. Le projet de loi fédérale sur le pétrole et le gaz n'a pas non plus été présenté au Conseil des ministres au cours de la période considérée.

18. Les 6 et 7 avril, le Président de la Région du Kurdistan s'est rendu à Bagdad, où il a rencontré le Premier Ministre et le Président de l'Iraq, ainsi que d'autres dirigeants politiques. Il ressort d'un communiqué du Cabinet du Premier Ministre que les deux dirigeants ont discuté de toute une série de questions, notamment des progrès réalisés dans la mise en œuvre du programme gouvernemental, des efforts de réforme nationaux et des possibilités de surmonter les « obstacles administratifs et exécutifs ». Selon une déclaration de la présidence de la Région du Kurdistan, ils ont également discuté de la marche à suivre concernant le versement des traitements et des

prestations dans la Région conformément à l'arrêt de la Cour suprême fédérale du 21 février, de la reprise des exportations de pétrole de la Région et des modifications de la loi sur le budget fédéral. Lors d'une conférence de presse tenue le 7 avril à l'issue de sa visite, le Président de la Région du Kurdistan a qualifié ses réunions à Bagdad de « fructueuses ». Concernant les élections à venir dans la Région, il a également exhorté tous les partis politiques à engager un dialogue constructif pour régler les différends liés aux élections, soulignant que la tenue de ces élections était « cruciale ».

C. Situation en matière de sécurité

19. Daech a continué de mener des attaques asymétriques, principalement dans les provinces d'Anbar, de Bagdad, de Diyala, de Kirkouk, de Ninive et de Salaheddine, visant en majeure partie les membres et les actifs des forces de sécurité irakiennes, tandis que celles-ci ont poursuivi leur action de lutte antiterroriste, en réponse aux activités du groupe. Pour le troisième trimestre consécutif, une légère augmentation des attaques attribuées à Daech a été enregistrée : 69 attaques ont été attribuées au groupe entre le 1^{er} janvier et le 15 avril, contre 54 attaques entre le 1^{er} octobre et le 31 décembre 2023 et 49 attaques entre le 1^{er} juillet et le 30 septembre 2023. Dans l'ensemble, les attaques menées par Daech continuent de ressembler à un conflit armé de faible intensité, avec des pics d'activité occasionnels.

20. Au cours de la période considérée, les attaques visant les installations de l'armée américaine et de la coalition internationale contre Daech en Iraq et en République arabe syrienne se sont poursuivies jusqu'au début du mois de février, l'autoproclamée « Résistance islamique en Iraq » revendiquant environ 59 attaques entre le 1^{er} janvier et le 4 février.

21. Selon le communiqué de presse publié par le Commandement central des États-Unis le 28 janvier, une attaque de drone sur la base Tower 22 dans le nord-est de la Jordanie a causé la mort de trois membres des forces armées américaines. Dans une déclaration du 28 janvier, le Président des États-Unis, Joseph R. Biden, Jr., a attribué l'attaque à des « groupes militants soutenus par l'Iran et opérant en Syrie et en Iraq ». Dans un communiqué publié le 29 janvier par son porte-parole, le Gouvernement irakien a également condamné « l'escalade en cours, [en particulier] la récente attaque à la frontière syro-jordanienne » et demandé instamment qu'il « soit mis fin à la violence ».

22. Il ressort d'un communiqué de presse du Commandement central des États-Unis du 2 février que les forces dudit Commandement central ont, à la suite de l'attaque contre la Tour 22, « mené des frappes aériennes en Iraq et en Syrie », qui ont « touché plus de 85 cibles [...] de milices et de leurs commanditaires du Corps des gardiens de la révolution islamique qui avaient facilité des attaques contre les forces des États-Unis et de la coalition ». Le Commandement central des États-Unis a annoncé le 7 février que ses forces avaient mené une frappe en Iraq contre un « commandant du groupe Kataëb Hezbollah responsable de la planification directe et de la conduite d'attaques contre les forces américaines dans la région ». Les frappes aériennes américaines ont suscité de vives condamnations de la part de responsables du Gouvernement irakien, de dirigeants politiques et de groupes armés, et entraîné de nouveaux appels au départ rapide du personnel militaire des États-Unis et de la coalition internationale contre Daech présent en Iraq.

23. Les pourparlers bilatéraux entre les responsables irakiens et américains, qui ont débuté mi-2023, ont abouti à la création, fin janvier, de la Commission militaire supérieure. Selon un communiqué du Ministère irakien des affaires étrangères en date du 25 janvier, la Commission militaire supérieure est chargée d'évaluer la

menace que représente Daech, ainsi que les moyens et les capacités des forces de sécurité iraqiennes, en vue d'établir un « calendrier détaillé et clair précisant la durée de la présence des conseillers de la Coalition mondiale en Iraq » et d'assurer la transition vers des « relations bilatérales globales » avec les pays de la coalition. Le Premier Ministre de l'Iraq a présidé la première réunion de la Commission militaire supérieure à Bagdad le 27 janvier, qui a été suivie d'une série de réunions de groupes de travail à Bagdad en février et mars.

24. Le 8 avril, le Chef d'état-major général des Forces armées iraqiennes, le général Abdul Amir Yarallah, et le commandant du Commandement central des États-Unis, le général Michael Erik Kurilla, ont coprésidé la quatrième série de pourparlers de la Commission et la réunion inaugurale des dirigeants, à Bagdad. Le porte-parole du commandant en chef des forces armées iraqiennes a déclaré dans un communiqué que les débats avaient mis en évidence les progrès réalisés dans la lutte contre Daech et ajouté que les groupes de travail de la Commission poursuivaient leurs efforts en vue de définir un calendrier pour la transition de la mission de la coalition vers une série de relations fondées sur des partenariats bilatéraux en matière de sécurité. Dans une déclaration du 9 avril, le Département de la défense des États-Unis a également fait état de « l'engagement des deux parties en faveur d'une transition ordonnée de la mission [de la coalition] [...] vers des partenariats bilatéraux durables en matière de sécurité » et de « la mise en place d'une coopération plus large en matière de sécurité entre les États-Unis et l'Iraq ».

25. Durant la période considérée, le Ministère turc de la défense a signalé des opérations terrestres et aériennes contre des cibles du Parti des travailleurs du Kurdistan dans le nord de l'Iraq.

D. Faits nouveaux survenus aux niveaux régional et international

26. Le Gouvernement iraquien a continué de promouvoir une politique étrangère axée sur le resserrement des liens bilatéraux, notamment en encourageant la coopération économique et la coordination en matière de sécurité, tout en soulignant qu'il fallait promouvoir la stabilité dans la région et rechercher un équilibre dans les relations régionales et internationales. Les mesures prises dans les domaines de l'énergie et de la lutte contre le terrorisme ont également occupé une place importante dans les activités extérieures du pays.

27. Concernant le conflit à Gaza, le Gouvernement iraquien a continué de publier des déclarations dans lesquelles il a appelé à la cessation des hostilités, exprimé son soutien en faveur des droits des Palestiniens et demandé instamment l'acheminement de l'aide humanitaire au peuple palestinien.

28. Le 13 avril, le Premier Ministre de l'Iraq a entrepris sa première visite officielle à Washington. Le 15 avril, il a rencontré le Président des États-Unis et, séparément, le Secrétaire d'État, Antony Blinken, et le Secrétaire à la défense, Lloyd Austin. Il a également rencontré des représentants des communautés iraqiennes basées aux États-Unis. Avant sa rencontre avec le Président Biden, il a dit, dans la salle de presse de la Maison Blanche, que sa visite avait pour but de débattre « des fondements durables d'un partenariat stratégique à 360 degrés » ; M. Biden, lui, a qualifié le partenariat entre l'Iraq et les États-Unis d'« essentiel ». Selon un communiqué conjoint de la Maison Blanche et du Bureau du Premier Ministre, les deux dirigeants ont réaffirmé leur engagement en faveur du partenariat stratégique durable entre l'Iraq et les États-Unis et discuté de leur vision d'une coopération bilatérale globale dans le cadre de l'accord-cadre stratégique de 2008 conclu entre les États-Unis et l'Iraq. Il ressort également de ce communiqué que les débats ont porté essentiellement sur l'intégration régionale et la coopération politique ; les questions économiques et

financières ; la « défaite durable » de Daech ; l'avenir de la coalition internationale contre Daech et le partenariat stratégique à long terme entre l'Iraq et les États-Unis, notamment par l'intermédiaire du Comité supérieur de coordination.

29. Les 15 et 16 avril, le Président de l'Iraq s'est rendu en Jordanie, où il a été reçu par le Roi Abdullah II ibn Al Hussein et de hauts responsables du Gouvernement. La visite du Premier Ministre à Washington le 13 avril avait été annoncée le 22 mars, lorsque le Ministre des affaires étrangères, Fuad Mohammad Hussein, avait entamé une visite de cinq jours à Washington, où il avait rencontré plusieurs responsables, dont M. Blinken et le Conseiller à la sécurité nationale, Jake Sullivan. Avant sa visite aux États-Unis, le Ministre des affaires étrangères s'était rendu au Canada, du 20 au 22 mars, où il avait rencontré son homologue canadienne, Mélanie Joly, le Ministre de la défense nationale, Bill Blair, le Ministre du développement international, Ahmed Hussien, et d'autres hauts responsables. Auparavant, le Premier Ministre du Gouvernement de la Région du Kurdistan s'était rendu à Washington du 25 février au 5 mars, où il avait rencontré M. Blinken et d'autres responsables américains.

30. Le 5 février, le Premier Ministre de l'Iraq a reçu le Secrétaire du Haut Conseil de sécurité nationale de la République islamique d'Iran, Ali Akbar Ahmadian, pour débattre des mesures prises afin de renforcer la coopération bilatérale dans le domaine de la sécurité. De plus, le Président de la Cour suprême de la République islamique d'Iran, Gholam Hossein Mohseni Eje'i, s'est rendu à Bagdad les 13 et 14 février, où il a rencontré des responsables et des dirigeants politiques irakiens. Selon des déclarations ultérieures, les débats ont porté notamment sur le renforcement de la coopération judiciaire, la préservation de la souveraineté irakienne, la mise en œuvre de l'accord bilatéral de sécurité conclu entre l'Iraq et la République islamique d'Iran en mars 2023 et la stabilisation de l'Iraq. Le 2 mars, le Président de l'Iraq a rencontré son homologue iranien, Ebrahim Raisi, en marge du Forum des pays exportateurs de gaz en Algérie. Selon un communiqué de la Présidence irakienne daté du même jour, le Président de la République islamique d'Iran a exprimé son soutien en faveur de la sécurité et de la stabilité de l'Iraq. Dans le discours qu'il a prononcé lors du Forum, le Président Rashid a évoqué la nécessité de trouver un équilibre entre la sécurité énergétique et la réduction des émissions, tout en soulignant les progrès réalisés dans l'exploitation des ressources de gaz en Iraq. Le 3 avril, le Premier Ministre de l'Iraq s'est entretenu par téléphone avec le Président de la République islamique d'Iran et lui a présenté ses condoléances pour la frappe aérienne du 1^{er} avril ayant pris pour cible le consulat iranien à Damas.

31. Le 14 mars, le Ministre irakien des affaires étrangères et le Ministre turc des affaires étrangères, Hakan Fidan, se sont rencontrés à Bagdad pour des pourparlers bilatéraux. La première série de pourparlers avait eu lieu à Ankara le 19 décembre. Les débats ont porté sur la sécurité régionale et les questions bilatérales. Dans une déclaration commune publiée ultérieurement, les deux ministères ont déclaré que le Parti des travailleurs du Kurdistan « représent[ait] une menace pour la sécurité de la Turquie et de l'Iraq » et que « la présence de cette organisation sur le territoire irakien constitu[ait] une violation de la Constitution irakienne ». Ils ont ajouté que le Conseil supérieur de la sécurité nationale de l'Iraq avait qualifié le « Parti des travailleurs du Kurdistan d'organisation interdite en Iraq » et que les deux parties s'étaient « consultées sur les mesures à prendre contre l'organisation ».

32. L'Iraq a été représenté à plusieurs conférences et forums internationaux. Le Premier Ministre de l'Iraq, le Ministre des affaires étrangères et le Président de la Région du Kurdistan d'Iraq, entre autres, ont participé à la Conférence de Munich sur la sécurité qui s'est tenue en Allemagne du 15 au 17 février. En marge de la Conférence, les dirigeants irakiens ont rencontré des représentants de l'Allemagne, de l'Arménie, du Bahreïn, du Danemark, de l'Estonie, des États-Unis, de l'Italie, de

la Jordanie, du Koweït, du Liban, de Monaco, du Qatar, du Royaume-Uni, de la Türkiye, et du Saint-Siège, ainsi que de l'Union européenne, de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord et de l'Organisation des Nations Unies. Les débats ont porté sur le renforcement des relations bilatérales, le règlement des problèmes économiques et environnementaux, les moyens d'acheminer rapidement l'aide humanitaire à Gaza et l'évolution des conditions de sécurité dans la région.

33. Les responsables irakiens ont également participé à des forums régionaux. Du 1^{er} au 3 mars, le Ministre des affaires étrangères et le Conseiller à la sécurité nationale, Qassim al-Araji, ont participé au Forum d'Antalya sur la diplomatie, tenu en Turquie, où les responsables irakiens ont redit leur engagement à renforcer l'intégration économique régionale et l'intégration basée sur l'énergie. En marge du Forum, le Président de la Région du Kurdistan d'Iraq a rencontré le Président turc, Recep Tayyip Erdoğan, pour discuter de la coopération économique et de la stabilité régionale. Le Ministre irakien des affaires étrangères a également participé à la réunion de la Ligue des États arabes tenue au niveau ministériel au Caire le 6 mars, durant laquelle il a appelé l'attention sur la décision du Conseil des ministres irakien d'allouer 25 millions de dollars à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient.

34. L'Iraq a également accueilli des conférences internationales à Bagdad. La trente-troisième session du Comité exécutif de l'Union interparlementaire arabe, présidée par le Président en exercice de la Chambre des députés, s'est tenue le 13 février et a porté essentiellement sur les moyens de renforcer les relations parlementaires et d'aider les Palestiniens alors que les hostilités se poursuivent à Gaza. Le 24 février, la sixième conférence du dialogue international de Bagdad a été organisée par l'Institut irakien pour le dialogue afin de débattre du renforcement de la connectivité régionale ; le Président et le Premier Ministre de l'Iraq sont tous deux intervenus à cette occasion.

35. Le 22 avril, le Président de la Türkiye s'est rendu à Bagdad avec une délégation de haut niveau, où il a rencontré le Président et le Premier Ministre de l'Iraq et d'autres représentants du Gouvernement. Selon la présidence de la République de Türkiye, le Président Erdoğan a dit, lors d'une conférence de presse tenue conjointement avec le Premier Ministre de l'Iraq, que sa visite marquerait un « nouveau jalon dans les relations entre la Türkiye et l'Iraq ». Selon le Cabinet du Premier Ministre de l'Iraq, le Premier Ministre a noté que la visite du Président Erdoğan était une « expression claire de la profondeur des relations » qui unissaient les deux pays. Le Premier Ministre a ajouté que la sécurité de la Türkiye et de l'Iraq était « indivisible » et que la coopération entre les deux pays était importante. Selon le service de presse du Premier Ministre, plusieurs mémorandums d'accord et accords avaient été signés, qui concernaient le cadre stratégique, la coopération dans le domaine de l'eau, le projet de développement des transports, la coopération en matière de sécurité et les partenariats économiques et commerciaux, entre autres. Le Président de la Türkiye s'est également rendu à Erbil, où il a rencontré le Président et le Premier Ministre du Gouvernement de la Région du Kurdistan, ainsi que le Président du Parti démocratique du Kurdistan et d'autres hauts responsables. Selon la présidence de la Région du Kurdistan d'Iraq, les réunions ont porté sur les questions de sécurité, la lutte contre le terrorisme et les questions économiques et commerciales.

III. Informations récentes sur les activités de la Mission et de l'équipe de pays des Nations Unies

A. Activités politiques

36. Tout au long de la période considérée, la Représentante spéciale a continué de rencontrer divers interlocuteurs, notamment des représentants des autorités, des acteurs judiciaires, des chefs de partis politiques, des acteurs électoraux, des représentants de la société civile et des militants des droits des femmes et des jeunes.

37. À ces occasions, la Représentante spéciale a souligné l'importance de renforcer et de préserver la stabilité intérieure afin de progresser sur la voie de la stabilité, de préserver les résultats obtenus jusque-là et de faire de l'Iraq un lieu de dialogue et d'investissements étrangers. Elle a invité tous les acteurs à faire preuve de la plus grande retenue face à la situation à Gaza.

38. Lors de ses visites dans la Région du Kurdistan d'Iraq, la Représentante spéciale a rencontré les responsables de la Région et des représentants des partis afin de discuter des moyens de régler les questions en suspens dans la Région ainsi qu'entre le Gouvernement fédéral et le Gouvernement de la Région, soulignant qu'un dialogue régulier et structuré assorti d'un calendrier précis était nécessaire.

39. Pour aider à trouver une solution à la suite des reports répétés des élections législatives dans la Région du Kurdistan d'Iraq, la Représentante spéciale a rencontré des acteurs politiques et juridiques ainsi que d'autres parties prenantes. Dans le cadre de ces efforts, le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général chargé des affaires politiques et de l'assistance électorale de la MANUI s'est fréquemment entretenu avec le Président de la Haute Commission électorale indépendante ainsi qu'avec les autorités et les partis de la Région du Kurdistan d'Iraq.

40. Le 10 janvier et le 18 mars, pour donner suite aux engagements pris par la Représentante spéciale lors de ses réunions avec les autorités et les représentants du Gouvernement de l'Iraq, de la Région du Kurdistan d'Iraq et de la République islamique d'Iran, le Représentant spécial adjoint a visité six camps de groupes d'opposition kurdes iraniens dans la Région du Kurdistan d'Iraq. Pendant et après sa visite, il a rencontré des représentants de ces groupes, ainsi que des représentants du Gouvernement fédéral et des autorités de la Région du Kurdistan et des responsables de la République islamique d'Iran, afin de consolider les mesures de sécurité entre l'Iraq et la République islamique d'Iran par lesquelles ces groupes déposeraient les armes et s'engageraient à adopter un statut civil afin de désamorcer les tensions régionales.

41. Lors de réunions avec les autorités fédérales et celles de la Région du Kurdistan, et dans le cadre de nouvelles consultations avec la communauté de Sinjar, le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général a continué de plaider en faveur d'une administration unifiée et de structures de sécurité stables. Une enquête sur les opinions des communautés locales menée par la MANUI et publiée en mars a confirmé la persistance de divisions sociales au sein des communautés de Sinjar, ainsi que des préoccupations généralisées concernant l'insuffisance des services et de la sécurité, l'application du principe de responsabilité pour les violations des droits humains commises par Daech et les indemnisations.

42. Dans un rapport publié le 29 janvier en collaboration avec la Direction nationale des femmes iraqiennes, le Représentant spécial adjoint a décrit les progrès réalisés et les problèmes rencontrés concernant la participation des femmes aux processus politiques et électoraux, notamment les élections des conseils provinciaux tenues récemment.

B. Assistance électorale

43. La MANUI s'est concertée avec les autorités de la Région du Kurdistan d'Iraq et la Haute Commission électorale indépendante pour faire avancer les débats concernant la fixation de la date des élections et les préparatifs des élections législatives dans la Région du Kurdistan d'Iraq.

44. Le 20 février, la MANUI a assisté à une réunion des représentants de la présidence et des vice-présidences de la Région du Kurdistan d'Iraq, du Conseil des ministres de la Région et des membres et hauts fonctionnaires de la Commission concernant le calendrier opérationnel et la date des élections. Elle a poursuivi le dialogue avec les acteurs électoraux de la Région du Kurdistan d'Iraq à la suite de l'arrêt du 21 février par lequel la Cour suprême fédérale a déclaré inconstitutionnels plusieurs articles de la loi sur les élections législatives dans la Région du Kurdistan, notamment ceux concernant le nombre de circonscriptions, le nombre de sièges au parlement, les quotas des minorités, la liste des électeurs, l'organe de gestion des élections et l'autorité chargée de trancher les contestations électorales.

45. Le 3 mars, le Représentant spécial adjoint chargé des affaires politiques et de l'assistance électorale a rencontré le Conseil des commissaires de la Haute Commission électorale indépendante, qui l'a informé du calendrier électoral de la Commission et du fait qu'elle est prête pour la tenue des élections. Il a également réaffirmé que les Nations Unies continueraient de fournir un appui électoral conformément au mandat de la MANUI.

46. Après que le Président de la Région du Kurdistan a eu à fixer au 10 juin 2024 la date des élections, la MANUI a collaboré avec ses homologues à la Commission à l'actualisation du calendrier électoral afin de tenir compte de la nouvelle date fixée. Les activités préparatoires ont consisté notamment à enregistrer les alliances politiques, les partis politiques et les candidats individuels qui entendaient participer aux élections. La Commission a fixé la période de dépôt des listes de candidats du 13 au 22 mars, période qui a ensuite été prolongée successivement jusqu'au 28 mars puis jusqu'au 31 mars. Au total, 2 alliances, 10 partis politiques et 57 candidats indépendants ont été enregistrés officiellement en tant que participants aux élections. Le Parti démocratique du Kurdistan, qui détenait le plus grand nombre de sièges lors de la précédente législature du parlement de la Région, n'a pas soumis sa liste de candidats avant la date limite du 31 mars. Presque tous les partis politiques turkmènes et chrétiens sont restés fermes sur leur décision de ne pas participer aux élections, seul le Front turkmène iraquien présentant une liste de candidats. Le 8 avril, la Commission a procédé au tirage au sort des bulletins de vote afin de déterminer l'ordre dans lequel les entités politiques concurrentes apparaîtraient sur le bulletin de vote.

47. À la demande de la Commission, la MANUI a apporté son soutien au comité chargé de superviser la mise en œuvre du plan d'opérations électoral. Les conseillers électoraux de la MANUI ont également collaboré avec les juristes de la Commission à la préparation de règles et instructions, notamment celles concernant l'enregistrement des alliances et des candidatures ; la présence d'observateurs et de représentants des partis ; le vote et le dépouillement ; les médias ; le traitement des plaintes et des recours électoraux. La MANUI a également aidé la Commission à établir un plan d'information du public, à établir la liste définitive des électeurs et à développer le système de gestion des résultats des élections. Le processus d'actualisation des inscriptions sur les listes électorales s'est achevé le 10 mars, avec un total de 2 890 387 électeurs inscrits dans la Région du Kurdistan d'Iraq. La Commission a alors lancé la procédure d'impression et de distribution de cartes d'électeur biométriques.

48. Comme après les élections précédentes, la Commission a organisé en février 2024 un atelier d'une semaine sur les enseignements à tirer des élections des conseils provinciaux tenues le 18 décembre 2023. Les fonctionnaires de la Commission et les conseillers électoraux de la MANUI ont débattu des forces et des faiblesses du processus électoral et formulé des recommandations visant à améliorer les procédures en prévision des prochaines élections.

C. Droits humains et état de droit : faits nouveaux et activités

49. Entre le 1^{er} janvier et le 15 avril, la MANUI a recensé 20 cas de violences liées au conflit ayant fait au moins 54 victimes civiles (15 morts, dont 4 enfants et 1 femme, et 39 blessés, dont 10 enfants et 3 femmes). La majorité des blessures et décès parmi la population civile ont été causés par des tirs indirects, des restes explosifs de guerre et des attaques aériennes.

50. Entre le 1^{er} janvier et le 15 avril, l'équipe spéciale de pays (surveillance et information sur les violations graves des droits de l'enfant commises en temps de conflit armé) a vérifié 16 violations graves commises contre 16 enfants (14 garçons et 2 filles), dont le meurtre ou la mutilation de 14 enfants (12 garçons et 2 filles) par des restes explosifs de guerre (3 morts, 8 mutilations) et des frappes aériennes (1 mort, 2 mutilations) et l'enlèvement de 2 garçons.

51. Le 27 avril, la Chambre des députés a adopté la nouvelle « loi contre la prostitution et l'homosexualité », qui a modifié la « loi n° 8 contre la prostitution de 1988 » en érigeant l'homosexualité, l'« efféminement » et certaines formes de relations intimes consensuelles au rang d'infractions pénales. La nouvelle loi a notamment introduit des peines de 10 à 15 ans d'emprisonnement pour « relation homosexuelle » établie, et un minimum de sept ans d'emprisonnement et une amende d'au moins 10 millions de dinars irakiens pour promotion de l'« homosexualité ».

52. La Représentante spéciale du Secrétaire général pour la question des enfants et des conflits armés s'est rendue en Iraq du 7 au 11 janvier, à l'invitation du Gouvernement. Au cours de sa visite, elle a rencontré de hauts représentants du Gouvernement et des Nations Unies, des représentants de la société civile et des membres de la communauté diplomatique. Dans une déclaration publiée à l'issue de sa visite, elle s'est félicitée de la signature par le Gouvernement, en mars 2023, d'un plan d'action pour la prévention de l'utilisation et de l'enrôlement d'enfants par les Forces de mobilisation populaire et a salué les progrès accomplis dans sa mise en œuvre. Elle a encouragé le Gouvernement à institutionnaliser davantage la protection des enfants touchés par un conflit en élaborant des cadres préventifs, en accordant la priorité au déminage et à la sensibilisation aux risques liés aux engins explosifs, en garantissant la délivrance de documents légaux à tous les enfants, en renforçant la réintégration et la réadaptation, et en s'attaquant aux problèmes rencontrés par les enfants détenus en raison de leur association réelle ou supposée, ou de celle de leur famille, avec des groupes armés.

53. Le 1^{er} mars, à sa soixante-quinzième session, le Comité des droits économiques, sociaux et culturels a adopté ses observations finales sur le cinquième rapport périodique de l'Iraq. Dans ses observations finales, il a formulé des recommandations détaillées à l'intention du Gouvernement en vue d'une réforme législative et politique visant à améliorer la mise en œuvre par le pays du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels. Ces recommandations visaient notamment à renforcer la protection des défenseurs des droits humains, à renforcer les mesures d'atténuation des changements climatiques, à consolider le cadre juridique sur la non-discrimination, à garantir l'application du principe de responsabilité en matière de corruption et à améliorer l'accès aux droits à l'éducation, à la santé, à l'alimentation

et à un logement adéquat. Dans ses observations finales, le Comité s'est félicité de l'adhésion de l'Iraq à un grand nombre d'instruments internationaux et du dialogue constructif qu'il a eu avec la délégation de l'Iraq au cours de la session, y compris avec les représentants du Gouvernement de la Région du Kurdistan. Il a également renouvelé la recommandation qu'il avait faite à l'Iraq d'incorporer pleinement les droits économiques, sociaux et culturels inscrits dans le Pacte dans son ordre juridique interne et de sensibiliser les Iraquiens à ces droits et à leur opposabilité.

54. Le 7 mars, la MANUI et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme ont publié un rapport public conjoint intitulé « Accountability for Domestic Violence in Iraq : Promoting Justice and Non-Discrimination » (Responsabilité en matière de violence domestique en Iraq : promotion de la justice et de la non-discrimination). Les conclusions du rapport se fondent sur l'examen de 100 affaires de violence domestique à Bagdad, Kirkouk et Mossoul, ainsi que sur l'observation d'audiences, l'examen de jugements et arrêts et des rencontres avec des juges, des avocats, des procureurs, des fonctionnaires, des personnes survivantes et leurs familles. Les auteurs prennent acte des mesures déjà prises par le Gouvernement iraquien pour lutter contre la violence domestique et formulent des recommandations concrètes visant à renforcer le cadre juridique, à faciliter le signalement des cas de violence domestique et à promouvoir l'application du principe de responsabilité en améliorant les enquêtes et les procédures judiciaires.

55. Le 6 mars, dans le cadre du soutien apporté par les Nations Unies au titre du communiqué conjoint sur la prévention des violences sexuelles liées au conflit et les mesures prises pour y faire face, le Coordonnateur de l'action de plaidoyer internationale du Gouvernement de la Région du Kurdistan et le Bureau des droits de l'homme de la MANUI ont coprésidé une table ronde multipartite sur l'application du plan de la Région relatif aux droits humains pour 2021-2025, et en particulier sur les violences sexuelles liées au conflit. Ils se réuniront toutes les huit semaines pour examiner les progrès accomplis.

56. Le 2 mars, la MANUI et le Forum des femmes journalistes iraquiennes ont organisé conjointement un symposium régional d'une journée intitulé « The reality of women journalists in conflict areas: challenges and solutions » (La réalité des femmes journalistes dans les zones de conflit : difficultés et solutions), en présence de professionnels des médias qui représentaient des institutions médiatiques internationales et nationales de leurs pays respectifs de la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord, ainsi que de la conseillère du Premier Ministre pour les questions liées aux femmes, de membres du Parlement et de représentants de la société civile. Les participants ont examiné le rôle joué par les femmes journalistes, les reportages dans les médias numériques et les mesures prises pour renforcer le cadre juridique et politique afin d'améliorer leur protection et leur sécurité.

57. Les journalistes, les militants, les représentants de la société civile et les commentateurs politiques ont continué de faire l'objet de restrictions à leur liberté d'expression, notamment d'arrestations et de poursuites en application des dispositions générales du Code pénal interdisant la diffamation et les insultes publiques. Le 5 février, un militant de la société civile a été condamné à une peine d'emprisonnement d'un an pour insultes à des fonctionnaires à la suite d'une interview télévisée dans laquelle il avait accusé des institutions de l'État de corruption. Le 20 février, la Commission de la communication et des médias a publié une instruction à l'intention des médias interdisant toute interview d'un analyste politique bien connu qui avait critiqué publiquement un membre haut placé du Gouvernement.

D. Aide humanitaire, stabilisation et développement

58. En avril 2024, le nombre de personnes déplacées à l'intérieur du pays qui étaient rentrées chez elles s'élevait à 4,9 millions, tandis que 1,12 million étaient toujours déplacées dans des établissements formels et informels dans tout le pays.

59. Le 23 janvier, le Conseil des ministres a décidé de fermer les 22 camps de personnes déplacées qui restaient en Iraq, y compris dans la Région du Kurdistan, d'ici au 30 juillet 2024. Selon le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, les 22 camps de la Région du Kurdistan d'Iraq accueillent 31 793 familles, soit 156 408 personnes déplacées à l'intérieur du pays. Comme suite à la décision du Gouvernement, le 20 mars, le Ministère des migrations et des déplacements a fermé le camp de personnes déplacées de Tazade, à Souleïmaniyé. Selon le Haut-Commissariat, 120 familles, soit 566 personnes (dont 298 femmes) se trouvaient dans le camp avant sa fermeture ; 83 de ces familles sont retournées dans leur région d'origine, dans les provinces de Diyala et Salaheddin. Les autres ont été réinstallées dans d'autres districts de Souleïmaniyé, Diyala et Anbar. Chaque famille de retour a reçu une subvention de 4 millions de dinars irakiens de la part du Ministère des migrations et des déplacements, en plus d'une aide d'urgence. De plus, le Ministère fédéral de l'éducation a décidé de fermer ses bureaux de représentation dans la Région du Kurdistan d'Iraq d'ici au 30 juillet 2024. Depuis 2014, ces bureaux aident les écoles des camps de personnes déplacées en fournissant des enseignants et du matériel pédagogique pour le programme d'études en arabe. Une fois mise en œuvre, la décision aura des répercussions sur l'éducation d'environ 160 000 élèves, à l'intérieur et à l'extérieur des camps, inscrits dans 329 écoles arabes de la Région du Kurdistan d'Iraq.

60. Au cours de la période considérée, le Gouvernement irakien s'est intéressé en particulier au processus de retour de ses nationaux du camp de Hol, dans le nord-est de la République arabe syrienne, renforçant ses activités de coordination avec les Nations Unies. Depuis mai 2021, 2 070 ménages composés de 8 183 personnes (dont 4 747 femmes et filles) ont été enregistrés dans le centre de réadaptation de Jadaa, dans la province de Ninive, et 1 427 d'entre eux, soit 5 510 personnes, sont depuis partis pour rejoindre leur zone de retour. Le 9 mars, dans le cadre de la quatorzième série de retours organisés par le Gouvernement irakien, 157 familles irakiennes, soit 625 personnes, ont quitté le camp de Hol pour rejoindre le centre de réadaptation de Jadaa, dans la province de Ninive. À la fin du mois de mars, il restait 709 ménages dans le centre, soit 2 673 personnes (dont 1 557 femmes). Le HCR et ses partenaires ont continué d'aider les résidents du Centre à obtenir des documents d'état civil avant leur départ vers les zones de retour. Depuis janvier 2024, 49 certificats de nationalité irakienne ont été délivrés à des résidents avec l'aide d'une mission mobile du Bureau de la direction des affaires civiles de Ninive. Actuellement, 19 516 nationaux irakiens (5 482 familles) se trouvent encore dans le camp de Hol.

61. Dans le cadre de son programme de stabilisation axé sur le retour et la réintégration des personnes déplacées, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a continué de mettre en œuvre des projets de remise en état des infrastructures dans 41 zones des provinces d'Anbar, Diyala, Kirkouk, Ninive et Salaheddin. À la mi-avril, le PNUD avait achevé 23 projets touchant 919 067 personnes, dont 443 536 femmes et avait offert des possibilités d'emploi à court terme à 530 personnes dans le cadre de son initiative de travail contre rémunération.

62. Dans le cadre de son initiative phare « Raviver l'esprit de Mossoul », l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) a achevé la reconstruction du couvent Saa'a en février 2024. La reconstruction de la mosquée Al-Nouri et de son minaret (connu sous le nom de minaret Hadba), ainsi que

de l'église Al-Tahirah, devrait être achevée d'ici à la fin de 2024. L'UNESCO a ainsi généré près de 6 500 emplois locaux. Toujours à Mossoul, plus de 60 000 étudiants bénéficient de l'initiative de collecte et de numérisation de manuscrits anciens dans la bibliothèque universitaire de Mossoul, appuyée par l'UNESCO.

63. Le Service de la lutte antimines a enlevé des engins explosifs sur une superficie de 45 570 mètres carrés dans la province de Ninive. À la suite d'efforts de plaidoyer menés auprès des autorités chargées de la lutte antimines, des messages d'éducation au danger des engins explosifs ont été intégrés dans le programme scolaire pour 2023/24 afin de sensibiliser les enfants et de les protéger contre la menace que représentent les restes explosifs de guerre. Le Service continue de faire progresser les efforts de localisation dans le cadre de partenariats avec des organisations nationales de lutte antimines. Actuellement, deux organisations non gouvernementales iraqiennes accréditées mènent des activités de déminage, d'enquête et d'éducation au danger des engins explosifs, financées par des subventions directes. L'accent est mis sur le renforcement de la capacité des opérateurs nationaux d'enquêter de manière autonome et de neutraliser les engins explosifs complexes posés par Daech.

64. L'équipe de pays des Nations Unies s'est concentrée sur le développement du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable (2025-2029) en étroite coordination avec le Gouvernement iraquien. La première réunion du Comité technique mixte entre le Gouvernement et l'équipe de pays des Nations Unies s'est tenue en mars. D'autres consultations ont eu lieu avec des organisations de la société civile, des partenaires de développement et des groupes de jeunes. Le Plan-cadre de coopération servira de document de planification commun pour les Nations Unies en Iraq.

65. En consultation avec le Gouvernement iraquien et la communauté internationale, le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général, le Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire des Nations Unies en Iraq et le Ministre de l'environnement ont créé en avril le Groupe consultatif sur les politiques liées à l'environnement et aux changements climatiques. Composé d'entités gouvernementales, de partenaires, d'organisations non gouvernementales, d'universitaires, de jeunes et de représentants du secteur privé, ce groupe devrait servir de plateforme informelle chargée de fournir des orientations et un appui politique au Gouvernement iraquien sur une série de questions liées à l'environnement et aux changements climatiques. Il devrait également fournir des orientations politiques fondées sur des preuves et des données scientifiques et mener des actions de sensibilisation aux changements climatiques. Il appuiera la mise en œuvre des priorités du pays en matière de climat et d'environnement et servira d'accélérateur aux efforts déployés dans ce domaine.

66. Les 19 et 20 février, le Centre du commerce international a organisé le deuxième Forum du commerce national iraquien, en collaboration avec les ministères du commerce et de l'agriculture et avec le soutien de l'Union européenne. Le forum a facilité la mise en relation de plus de 180 entreprises dans le cadre de 240 réunions interentreprises en ligne, ce qui représente des contrats d'une valeur potentielle de 5,8 millions de dollars. Il a également facilité les débats sur des sujets liés au développement économique de l'Iraq, notamment son accession à l'Organisation mondiale du commerce (OMC). En vue de son accession, l'Iraq a présenté à l'OMC, en mars 2024, ses offres initiales concernant les biens et les services, que l'organisation a examinées et sur lesquelles elle a fourni des informations en retour. Parallèlement, le Centre du commerce international s'est coordonné avec le Ministère du commerce, ce qui a permis la mise en place d'un système tarifaire unifié entre le Gouvernement fédéral et la Région du Kurdistan d'Iraq.

67. Le Programme alimentaire mondial a continué d'aider le Gouvernement à mettre en place un registre unique pour renforcer la protection sociale et la sécurité alimentaire en Iraq en créant une plateforme interopérable entre tous les systèmes de protection sociale. La phase de conception du projet a été menée à bien en 2023 et la mise en œuvre a commencé en 2024 pour l'installation du matériel et des logiciels.

68. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a continué de chercher des moyens de moderniser les pratiques agricoles et de stimuler la productivité dans le secteur de l'agriculture en Iraq. Elle a introduit des technologies et des machines novatrices, organisé des cours de formation et fourni du matériel pour améliorer la résilience et les moyens de subsistance des communautés vulnérables. En collaboration avec le Gouvernement iraquien, la FAO a lancé un programme de formation sur la formulation de politiques de gestion durable des terres, donnant aux décideurs les moyens de défendre et de mettre en œuvre efficacement des politiques de gestion durable des terres, dans le cadre d'un engagement visant à promouvoir la durabilité environnementale en Iraq.

69. L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime a continué d'aider le Ministère de l'intérieur à lutter contre le trafic de drogue en lui fournissant des orientations stratégiques sur les réformes législatives conçues pour inclure des techniques d'enquête spéciales, et prévoit de mettre en œuvre des programmes de formation pour le personnel de police. Il a également continué d'élaborer des cadres juridiques régionaux pour renforcer l'entraide judiciaire. Parallèlement, dans le cadre de ses efforts visant à fournir des services essentiels aux enfants en détention et à promouvoir la réadaptation des enfants privés de liberté pour association avec des groupes terroristes et des groupes extrémistes violents, l'Office a établi quatre centres de consultation dentaire dans des écoles de réadaptation et des maisons d'observation à Bagdad et à Mossoul.

70. En février, le Conseil des ministres a approuvé le projet de loi sur l'arbitrage, pour lequel le PNUD avait fourni une assistance politique et consultative. La loi a été transmise à la Chambre des députés pour examen et adoption, et devrait établir des mécanismes efficaces de règlement des différends, favorisant ainsi un environnement propice à la croissance économique.

71. En février, en collaboration avec le Bureau des droits de l'homme de la MANUI, le PNUD a fini d'établir le rapport sur le suivi des procès, qu'il a présenté au Conseil supérieur de la magistrature iraquien. Ce rapport est le résultat du programme de suivi des procès mené au cours des deux dernières années et traite des difficultés et des besoins du système judiciaire iraquien pour ce qui est de renforcer sa capacité de juger les affaires de corruption. Un accord a été conclu qui vise à élaborer un plan stratégique d'application des recommandations du rapport.

72. Au cours de la période considérée, le Fonds des Nations Unies pour la population a apporté un appui technique au Gouvernement iraquien et au Gouvernement de la Région du Kurdistan concernant l'élaboration du cadre stratégique et de la méthode d'exécution du recensement de la population en 2024. L'appui technique a également porté sur l'établissement d'une méthode de calcul et d'estimation pour les indicateurs de développement des jeunes et leur contribution à la modernisation des méthodes d'estimation des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable, et pour les indicateurs nationaux relatifs au programme de développement.

73. En partenariat avec le bureau du Conseiller pour la sécurité nationale de l'Iraq, le Bureau de lutte contre le terrorisme a continué d'aider les membres du Comité iraquien de lutte contre le terrorisme à intégrer les considérations relatives aux droits humains dans les opérations de lutte contre le terrorisme, s'intéressant en particulier,

au cours de la période considérée, à la surveillance des droits humains dans le cadre de la lutte contre le terrorisme et à l'établissement de rapports y relatifs.

IV. Sécurité et questions opérationnelles

A. État d'avancement de la mise en œuvre des dispositions de sécurité

74. Afin de permettre le bon déroulement des opérations des Nations Unies, le Département de la sûreté et de la sécurité a continué de mener ses activités de surveillance et d'analyse, d'ajuster les mesures de sécurité et les plans d'urgence, d'assurer la liaison avec les autorités du pays hôte et de diffuser des alertes de sûreté et de sécurité et des avis pour informer le personnel des menaces et de l'évolution des conditions de sécurité et de sûreté.

75. Le Département a appuyé en moyenne 35 missions par jour dans tout le pays, à des niveaux de risque allant de « moyen » à « élevé ». Il a poursuivi sa coordination étroite avec le Gouvernement afin que les opérations des Nations Unies bénéficient des conditions de sécurité requises.

B. Installations de la Mission, logistique, aviation et questions financières et juridiques

76. Le projet d'énergie solaire, qui vise à rehausser la part des énergies renouvelables à la moitié de la consommation totale des locaux des Nations Unies à Bagdad, Erbil et Kirkouk, a atteint un taux d'achèvement de 97 % sur l'ensemble des sites. Il devrait être mené à bien d'ici à la fin du mois d'avril 2024. L'initiative visant à moderniser les stations d'épuration des eaux usées dans ces localités, entreprise par la MANUI en partenariat avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, a atteint un taux d'achèvement de 98 %.

V. Observations

77. Je salue la volonté du Gouvernement iraquien de faire progresser la stabilité régionale par le dialogue et la diplomatie. Je le remercie du soutien continu qu'il apporte à l'action des Nations Unies en Iraq.

78. Je me félicite de la formation rapide de 13 des 15 administrations locales à la suite de l'organisation réussie des élections des conseils provinciaux. J'encourage toutes les parties prenantes dans les deux provinces restantes à s'efforcer de trouver rapidement des solutions, dans l'intérêt général des communautés locales.

79. Il est préoccupant de constater que la présidence de la Chambre des députés est maintenant vacante depuis plus de cinq mois. J'espère que les dirigeants politiques trouveront bientôt une solution constructive pour remédier à cette absence de direction. Un parlement efficace est indispensable pour promulguer des lois essentielles, exercer un contrôle de supervision et renforcer les institutions de l'État.

80. Une relation de confiance constructive et stable entre l'État fédéral d'Iraq et la Région du Kurdistan d'Iraq est essentielle à la stabilité du pays. Je demande aux dirigeants politiques de l'État fédéral et de la Région du Kurdistan de redoubler d'efforts pour trouver des solutions mutuellement bénéfiques aux questions en suspens, sur la base de la Constitution iraquienne.

81. La tenue des élections parlementaires dans la Région du Kurdistan, attendues depuis longtemps, est essentielle pour garantir la légitimité des institutions de la

Région mais aussi la stabilité de la Région et de l'ensemble du pays. Je demande à toutes les parties d'œuvrer dans l'intérêt des citoyens de la Région du Kurdistan et d'éviter ainsi une nouvelle impasse prolongée.

82. Il est impératif d'adopter un cadre juridique national clair qui érige la violence domestique en infraction pénale et de renforcer les procédures d'enquête et judiciaires en la matière. Je salue les mesures prises par l'Iraq, notamment l'adoption d'une stratégie nationale de lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles, et demande instamment que l'on redouble d'efforts pour créer un environnement sûr et favorable aux personnes rescapées de la violence domestique, notamment en améliorant leur accès à la justice et en amenant les responsables à répondre de leurs actes.

83. L'adoption par la Chambre des députés de la « loi contre la prostitution et l'homosexualité », qui érige en infraction pénale les relations consensuelles entre personnes du même sexe, est contraire à plusieurs traités et conventions relatifs aux droits humains ratifiés par l'Iraq, notamment le Pacte international relatif aux droits civils et politiques.

84. Des solutions durables pour les personnes déplacées à l'intérieur du pays sont essentielles à la stabilité et à la prospérité à long terme de l'Iraq. Je prends note de la décision du Conseil des ministres de clore le dossier des déplacements en Iraq et souligne que cette décision devrait être complétée par des solutions visant à prévenir les déplacements secondaires et à tenir compte des personnes déplacées en dehors des camps et des personnes rapatriées vulnérables.

85. Je réaffirme le soutien de l'ONU aux efforts que le Gouvernement iraquien déploie pour rapatrier ses citoyens du camp de Hol dans le nord-est de la République arabe syrienne. J'encourage le Gouvernement à accélérer le retour des Iraquiens et je demande à tous les pays ayant des nationaux à Hol de les rapatrier sans plus tarder.

86. Il faut s'attaquer de toute urgence aux répercussions complexes des changements climatiques et de la pénurie d'eau en Iraq. La communauté mondiale doit apporter une aide rapide, mais des efforts de collaboration sont également nécessaires au niveau régional, ces problèmes étant interdépendants et de nature transnationale. L'ONU est disposée à aider le Gouvernement iraquien à mettre au point des solutions pratiques et durables à cet égard.

87. Enfin, je tiens à remercier ma représentante spéciale pour l'Iraq et Chef de la MANUI, Jeanine Hennis-Plasschaert, et le personnel des Nations Unies en Iraq pour le dévouement avec lequel il continue de remplir le mandat confié à l'Organisation dans le pays.